



CC du Pays de Craon (Siren : 200048551)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Craon
Arrondissement	Château-Gontier
Département	Mayenne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/11/2014
Date d'effet	01/01/2015

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Christophe LANGOUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Centre Administratif Intercommunal - ZA de Villeneuve
Numéro et libellé dans la voie	1 Rue Buchenberg
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	53400 CRAON
Téléphone	02 43 09 61 61
Fax	02 43 09 61 69
Courriel	paysdecraon@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	29 323
Densité moyenne	45,39

Périmètre

Nombre total de communes membres : 37

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
53	Astillé (215300112)	904
53	Athée (215300120)	485
53	Ballots (215300187)	1 349
53	Bouchamps-lès-Craon (215300351)	613
53	Brains-sur-les-Marches (215300419)	284
53	Chérancé (215300682)	154
53	Congrier (215300732)	922
53	Cosmes (215300757)	293
53	Cossé-le-Vivien (215300773)	3 315
53	Courbeveille (215300823)	648
53	Craon (215300849)	4 586
53	Cuillé (215300880)	844
53	Denazé (215300906)	178
53	Fontaine-Couverte (215300989)	433
53	Gastines (215301029)	170
53	La Boissière (215300336)	120
53	La Chapelle-Craonnaise (215300583)	334
53	La Roë (215301912)	254
53	La Rouaudière (215301920)	317
53	La Selle-Craonnaise (215302589)	932
53	Laubrières (215301284)	343
53	Livré-la-Touche (215301359)	759
53	Mée (215301482)	239
53	Méral (215301516)	1 118
53	Niaffes (215301656)	353
53	Pommerieux (215301805)	666
53	Quelaines-Saint-Gault (215301862)	2 193
53	Renazé (215301888)	2 568
53	Saint-Aignan-sur-Roë (215301979)	936
53	Saint-Erblon (215302142)	162
53	Saint-Martin-du-Limet (215302407)	435
53	Saint-Michel-de-la-Roë (215302423)	260
53	Saint-Poix (215302506)	401
53	Saint-Quentin-les-Anges (215302514)	479
53	Saint-Saturnin-du-Limet (215302530)	520
53	Senonnes (215302597)	366
53	Simplé (215302605)	390

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 45

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique <i>-exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques (L211-7 du code de l'environnement hors GEMAPI)</i>
- Autres énergies <i>définition des zones de développement de l'éolien sur le territoire intercommunal</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif Réalisation et suivi d'études préalables de zonage d'assainissement sur le territoire des communes</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales <i>- lutte contre la pollution (L211-7 6°) - mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (L211-7 11°) - animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (L211-7 12°)</i>
Services funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires
- Service extérieur de Pompes funèbres <i>Construction et gestion de chambres funéraires</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>participer à toutes actions de formation et d'insertion en faveur des demandeurs d'emploi par le soutien à l'association ALPINE (ALPINE étant relais de la mission locale, prise en charge par la CC de l'adhésion à celle-ci pour l'ensemble des communes membres)</i>
- Action sociale <i>mise en oeuvre d'une politique intercommunale d'action sociale, la CC est compétente pour signer tout contrat à intervenir dans le cadre de cette politique.</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>création du CIAS du Craonnais dont les attributions portent sur les actions suivantes :étude, recherche/action, évaluation des dispositifs et des services : analyse annuelle et suivi des besoins des publics ciblés. Depuis le décret du 6 mai 1995, les CCAS et les CIAS ont l'obligation, préalablement à la mise en oeuvre de leurs actions, de présenter tous les ans au conseil d'administration, un rapport d'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.coordination entre les différents partenaires sociaux : coelctivités territoriales, associations, établissements sanitaires ou médico-sociauxdossiers d'aide sociale : dépôt des demandes, aide à la constitution et participation à l'instruction des dossiersprestations facultatives et de secours en complément des aides sociales prévues par la législationcoordination et gestion des dispositifs contractuels conclus avec les partenaires de l'action socialescréation, gestion ou financement des services ou établissements à caractère</i>

social ou médico-social gérés directement ou délégués à un organisme :-pôle petite enfance/enfance/jeunesse : mutli accueil, relais assistantes maternelles, centre de loisirs, conseil intercommunal des enfants et des jeunes, ludothèque, animations ponctuelles, accompagnement de projets, point information jeunesse, coordination des accueils périscolaires et formation des personnels à l'exclusion de la gestion laissée à la compétence des communes-pôle insertion/emploi : ateliers d'échanges, espace emploi, épicerie sociale, chantiers d'insertion, ateliers savoirs de base-pôle personnes âgées ou dépendantes : coordination gérontologique, services d'aides et de soins à domicile, portage de repas à domicile-pôle centre social, lien social et actions diverses : gestion d'un centre social agréé par la CAF et financement de sa mission globale de coordination et des actions qui en découlent, accompagnement d'actions à l'initiative des habitants et globalement toute autre action favorisant le lien social, hébergement temporaire et social (gestion d'un local pour l'hébergement d'urgence, et globalement, participation aux réflexions et études pour l'accès aux logements sociaux.sont exclus de cette compétence communautaire : la gestion des accueils périscolaires et le repas annuel des anciens.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance par programmes d'actions définies dans le contrat de ville développement :-des services publics-des activités commerciales nécessaires à la vie locale dans les zones où ces activités sont inexistantes ou susceptibles de disparaître à court terme-des services de santé, dans le cadre notamment d'installations immobilières nécessaires aux activités médicales ou activités médicales, médico-sociales et paramédicales regroupées.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, Créativité, entrepreneuriat, développement économique local des commerces et activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Aménagement, gestion, entretien et développement d'une base de loisir d'intérêt intercommunautaire, au lieu-dit "La Rincerie" sur le territoire des communes de Ballots et de La Selle Craonnaise (travaux d'aménagement, gestion, organisation et actions de promotion,...) - Aménagement, gestion, entretien et développement de la piscine intercommunale de Craon, - Aménagement, gestion, entretien et de l'établissement d'enseignements artistiques sur le territoire, - Création, ménagement, organisation et gestion d'une médiathèque "tête de réseau", de bibliothèques et de points de lecture, points relais et ludothèque sur le territoire de la CC - Gestion du patrimoine immobilier et mobilier constitué de l'ancienne forge de Denazé et de ses annexes dans le cadre d'une action de promotion culturelle du site.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
Soutien aux animations sportives et culturelles dans le cadre scolaire : - prise en charge du transport pour les séances ciné-enfants, organisées sur cinéma VOX à Renazé, - prise en charge du transport scolaire lié aux animations culturelles,

- Activités péri-scolaires

Soutien et participation aux diverses activités pédagogiques des différents établissements scolaires. Organisation ou aide à l'organisation de spectacles et activités culturelles diverses dans le cadre scolaire.

- Lycées et collèges

- soutien à l'organisation de séjours par les collèges publics et privés du territoire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Soutien à l'organisation d'activités ou de manifestations pouvant s'insérer dans une programmation intercommunale de manière à concourir à l'animation culturelle du territoire :-Aide à la création : la création doit se dérouler sur le territoire de la communauté de communes.-Dynamiser la diffusion et favoriser l'accès aux pratiques culturelles :·spectacles produits dans le cadre du réseau de diffusion « spectacles en chemins » en collaboration avec la ligue de l'enseignement.·spectacles proposés dans le cadre du festival des nuits de la Mayenne.·spectacles programmés par la communauté de communes.-Créer l'événement : pour aider à valoriser une dynamique culturelle du territoire en partenariat avec les associations.¿Actions portant sur la création ou le développement d'équipements ou sites ouverts à l'initiative de la communauté de communes en vue de contribuer à la mise en valeur de son territoire, dans le cadre d'un programme de développement des activités touristiques.¿Aides financières en faveur des actions de caractère intercommunal conduites par des porteurs de projets dans les domaines économique, touristique, sportif, culturel et environnemental.

- Activités sportives

Soutien aux associations sportives intéressant la population des jeunes de 0-20 ans de l'ensemble du territoire et dont l'activité y est unique. Soutien à la société des courses de Méral dont l'hippodrome est unique sur le territoire de la communauté de communes. - Politique locale de la natation et des activités aquatiques - Centre d'entraînement du galop Ajou-Maine : étude, création, promotion d'un centre d'entraînement du galop situé respectivement sur le territoire des communes de Senonnes (53) et de Pouancé (49).

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, révision et suivi d'un schéma de cohérence territoriale - schéma de secteur - zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la CC.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Etudes et programmation

Dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Craon, participation aux politiques contractuelles découlant de la charte de territoire mises en œuvre et gérées par le Syndicat Mixte du Pays de Craon avec la Région des Pays de la Loire.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Entretien de la voirie d'intérêt communautaire constituée des voies communales situées hors du périmètre des agglomérations (y compris empiérement, busage, curage des fossés, renforcement de structures) à l'exception des travaux liés à la création de voies nouvelles. Participation financière aux études et aux travaux de contournement de la commune de Cossé-le-Vivien - RD 771 réalisé sous maîtrise d'ouvrage du CD53 dans le cadre d'une convention de fonds de concours.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme : création d'offices du tourisme et contribution annuelle au fonctionnement du musée Robert Tatin, musée de l'Ardoise, Abbaye de la Roë, Musée de la forge à Denazé (gestion communale ou associative).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

organiser et participer à la concertation nécessaire à une répartition des attributions de logements locatifs sur le territoire de la CC, dans le cadre des politiques mises en œuvre en faveur de l'habitat.

- Politique du logement social

participation à la politique de développement du logement social à partir de la réhabilitation ou de la reconstruction de logements anciens dans les communes. organisation et gestion des logements ainsi créés. ces actions pourront être conduites sous maîtrise d'ouvrage de la CC ou en collaboration avec un opérateur agréé (office public HLM ou SA HLM...). Dans ce dernier cas, une convention réglera les conditions d'intervention de la CC (participation au financement de l'opération, mise à disposition de locaux, terrains...).

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

actions en faveur des sans domicile fixe. Création, aménagement et fonctionnement des locaux d'accueil destinés aux SDF.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Acquisition en commun de matériel

travaux et achats groupés réalisés sous mandat pour le compte des communes membres

- Gestion d'un centre de secours

versement des contributions financières au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (contingent annuel)

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Gestion d'un terrain destiné à l'accueil permanent des gens du voyage, aménagé par la communauté de communes à Craon.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>Maintien de la population en milieu rural. - sentiers de randonnée : création, extension, aménagement, entretien et gestion de sentiers de randonnées dans le cadre d'un schéma communautaire. Gestion des abords des anciennes emprises SNCF à vocation de sentiers de randonnée pluridisciplinaires en partenariat avec le CD53. Sentiers de randonnées issus de l'ancienne CC du pays du Craonnais.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
53	SM du centre d'entraînement Anjou-Maine (255301194)	SM fermé	65 089
53	Syndicat du bassin de l'Oudon (200077881)	SM fermé	90 341
53	Mayenne Très Haut Débit (200061778)	SM ouvert	315 118
53	Territoire d'énergie Mayenne (200082477)	SM fermé	315 118

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)